

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>      | <b>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE<br/>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON<br/>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DU 20 MARS 2018</b> |
| <b>DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE</b> |  |
| ARRONDISSEMENT DE LANGON         |  |

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  | <b>L'an deux mille dix-huit, le vingt mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel FLIPO.</b> |
| <b>Exercice : 25</b>          |  |
| <b>Présents : 19</b>          |  |
| <b>Pouvoirs : 2</b>           |  |
| <b>Absents et excusés : 4</b> |  |

PRESENTS : Daniel FLIPO (Maire), Didier LAULAN (1<sup>er</sup> Adjoint), Jean-Pierre SART (Adjoint), Didier CANU (Adjoint), Fabrice BERNADET (Adjoint), Jean-Claude MOTHE (Adjoint), de FOMMERVAULT Jacqueline (Adjointe) Geoffroy de BARITAUT (Adjoint Alain de BOUSSAC (Conseiller Municipal Délégué), Nathalie RACOLIN, Philippe BOUIN, Josiane CARTIER, Rémi HANSER, Gilles PIECHAUD, Jean-Michel LOUGARE, Sylvie BOUAKKAZ, Cécile PIOLET, Thierry BERTO, Stéphane RIEUCROS-FOREST

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION : Arnaud LAMOTTE (procuration à Daniel FLIPO) Alain SARRAZIN (procuration à Didier CANU)

Absents ou excusés : Sylvie NICOD – Karine DALLA-LONGA - Bruno ABDELKADER - Romain MALVEZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane RIEUCROS-FOREST

DATE DE CONVOCATION DE LA SEANCE : 08 mars 2018

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SMAHBB**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de bassins versants du Beuve et de la Bassanne, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués communaux titulaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de désigner en qualité de délégués titulaires :

- Monsieur Ernest BERTO
- Monsieur Philippe BOUIN

### **PRÉVISION DE CRÉDITS - BUDGET 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux doivent être réalisés rapidement sur divers bâtiments communaux et qu'il y a lieu de prévoir des crédits pour l'acquisition d'outillage.

A cet effet, il propose de prévoir des crédits avant le vote du budget 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- de prévoir les crédits suivants :

|               |   |                                   |             |
|---------------|---|-----------------------------------|-------------|
| I - D – 2158  | - | Matériel et outillages techniques | 5 640,00 €  |
| I – D – 21318 |   | Travaux bâtiments communaux       | 16 200,00 € |

Ces crédits seront inscrits au Budget 2018.

## **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE**

Le Maire fait part que pour permettre l'émission des titres concernant la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, il convient désormais que des conventions soient signées entre la commune d'accueil et la commune de résidence des élèves extérieurs à la commune fréquentant notre école.

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Education, il rappelle que l'école de la commune déléguée de CASTETS-EN-DORTHE accueille des élèves domiciliés dans d'autres communes, à savoir : BARIE, BASSANNE, BLAIGNAC, SAINT-LOUBERT... prenant pour référence l'effectif de chaque commune connu à la rentrée de septembre 2017.

Le Maire rappelle que la participation pour l'année scolaire 2016-2017 avait été fixée à 1.180 € par élève. Il convient de délibérer à nouveau sur le montant de cette participation au titre de l'exercice 2017-2018.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de cette participation à 1.180 € pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- FIXE le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement scolaire à 1.180,00 € par élève pour l'année scolaire 2017-2018.
- DIT que le montant de la présente participation restera inchangé pour les exercices suivants tant qu'une nouvelle délibération ne l'aura pas modifiée.
- AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école de la commune déléguée de Castets-en-Dorthe, ainsi que tous documents se rapportant à la présente délibération.

## **AVIS SUR PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES**

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 08 juillet 2016, a modifié la définition et la gestion des abords de monument historique.

La loi prévoit aujourd'hui la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du code du Patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Sud Gironde, le Maire informe l'assemblée que l'Architecte des Bâtiments de France sollicite l'avis de la commune sur le Périmètre Délimité des Abords :

- du Château du Hamel (commune déléguée de Castets en Dorthe)
- de l'Eglise Saint-Romain de Mazerac (commune déléguée de Castets en Dorthe)
- du Château du Carpia (commune déléguée de Castillon de Castets)

A cet effet, il présente les documents transmis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Gironde.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne un AVIS FAVORABLE aux propositions de l'Architecte des Bâtiments de France pour le Périmètre Délimité des Abords
  - du Château du Hamel (commune déléguée de Castets en Dorthe)
  - de l'Eglise Saint-Romain de Mazerac (commune déléguée de Castets en Dorthe)
  - du Château du Carpia (commune déléguée de Castillon de Castets)

## **IDENTIFICATION ET NUMEROTATION DES VOIES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la dénomination et la numérotation des voies sont de la compétence des communes. La normalisation des adresses permet d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et peut contribuer à renforcer l'attractivité économique, démographique et touristique d'un territoire ainsi qu'une meilleure accessibilité des services de sécurité (gendarmerie, pompiers,...). Elle peut donc apporter une aide aux citoyens, aux entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales.

Suite à la création de la commune nouvelle de Castets et Castillon, il propose de procéder à une nouvelle dénomination et numérotation des voies.

Pour ce faire, les services de la Poste peuvent apporter une aide technique à la commune, le coût de ce service est estimé à 3 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour effectuer une refonte de la dénomination et de la numérotation des voies sur l'ensemble du territoire de la commune de Castets et Castillon,
- Sollicite l'aide technique des services de La Poste,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération et généralement faire le nécessaire.

## **HARMONISATION DE LA COMPETENCE LECTURE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'harmonisation de la compétence lecture publique de la CDC du Sud Gironde, il est demandé aux communes de se prononcer pour :

- Passer leur bibliothèque communale en bibliothèque intercommunale,
- Repasser leur bibliothèque intercommunale en bibliothèque communale,
- Conserver leur bibliothèque en bibliothèque intercommunale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de conserver la bibliothèque en bibliothèque intercommunale

## **CONVENTION DE PARTENARIAT – ANIMATION T.A.P. NATURE GIRONDE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Le Maire rappelle que la commune a mis en place avec l'Association « l'Auringleta », par le biais d'une convention, un projet d'animation TAP NATURE GIRONDE proposant des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, projet soutenu financièrement par le Conseil Départemental.

Il fait part à l'assemblée qu'il convient de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018/2019 et que le budget annuel alloué par l'association à ce projet TAP Nature Gironde, s'élève à 4 131,40 €, soutenu financièrement comme suit :

- Département de la Gironde : 3.305,00 €
- Commune de Castets en Dorthe : 808,40 €

Le Maire propose donc à l'assemblée de renouveler ce projet d'animation pour l'année scolaire 2018/2019 et d'en assurer le financement par une participation de la commune à hauteur de 808,40€, versée en deux fois, à savoir 60% au démarrage de l'action et 40% à la fin de l'action sur présentation du bilan du projet.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de renouveler la convention TAP NATURE GIRONDE avec l'Association « L'Auringleta » pour l'année scolaire 2018/2019,
- ACCEPTE le versement d'une participation de la commune à hauteur de 808,40 €, payable selon les modalités définies ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération

## **PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PONTON SUR GARONNE**

Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement des abords du ponton sur Garonne, situé sur la commune déléguée de Castets-en-Dorthe, commune nouvelle de Castets et Castillon.

Il indique que ce projet peut être subventionné par le Conseil Départemental et propose le plan de financement ainsi qu'il suit :

| <b>DEPENSES</b>                              |                     | <b>RECETTES</b>  |                     |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Aménagement des abords du ponton sur Garonne | 113 927,11 €        | Subvention Conseil Départemental pour aménagement du ponton sur Garonne (50 % y compris CDS) | 68 356.00 €         |
| <b>TOTAL DEPENSES H.T</b>                    | <b>113 927.11 €</b> | <b>TOTAL SUBVENTION</b>  | <b>68 356.00 €</b>  |
| <b>T.V.A.</b>                                | <b>22 785.42 €</b>  |  |                     |
|  |                     | Autofinancement commune (fonds propres et emprunt)   | 68 356.53 €         |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>                          | <b>136 712.53 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>  | <b>136 712.53 €</b> |

Entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement proposé ci-dessus.
- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de la Gironde une subvention spécifique pour l'aménagement du ponton sur Garonne.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision et généralement faire le nécessaire.

### **DESIGNATION DU DELEGUE A LA COMMISSION ACTION SOCIALE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission de Mme ALIX Marie-Thérèse, conseillère municipale, déléguée à la commission Aide Sociale de la Communauté de communes du Sud Gironde, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué communal pour participer à cette commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- de désigner en qualité de déléguée communale à la commission Aide Sociale :
  - Madame Jacqueline de FOMMERSVAULT

### **VENTE DES PARCELLES ZE 226p et ZE 406p – LIEU DIT RICHELIEU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 novembre 2017, le principe d'un échange de parcelles de terre entre la commune de Castets et Castillon et Monsieur Serge LAPORTE et Madame Roseline FONDEVILLE a été validé.

Les documents d'arpentage étant établis et afin de donner suite à ce projet, il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour négocier avec les acquéreurs le prix de vente de ce terrain constructible, d'une surface d'environ 1 732 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de vente des parcelles cadastrées ZE 226p et ZE 406p, sis au lieu-dit Richelieu, à Castets et Castillon, commune déléguée de Castets en Dorthe, étant entendu que le prix de vente minimal est fixé à 40 000 €

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet vente et généralement faire le nécessaire.

### **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « GARONNE 2018-2020 »**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la DREAL Occitanie auprès des collectivités territoriales, dans le cadre de la gestion déléguée du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne pour l'axe XI objectif 23 ayant pour but de remettre la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, et de préserver et de restaurer les milieux et espèces aquatiques.

Il propose d'inscrire la commune de Castets et Castillon dans cette démarche pour le projet de réhabilitation de la cale de mise à l'eau de l'écluse 53 (site historique de la commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- autorise Monsieur le Maire à inscrire la commune de Castets et Castillon dans le programme d'Appel à Manifestation d'Intérêt « Garonne 2018-2020 », programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Midi-Pyrénées et Garonne, axe XI - garantir un aménagement raisonné et organiser un renouveau naturel et écologique de la Garonne
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la DREAL.

### **PROCEDURE DE DECLARATION EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande formulée règlementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens ainsi que la procédure à mettre en œuvre pour incorporer ce bien dans le domaine communal.

Il indique que l'immeuble sis au lieu-dit Le bourg, commune déléguée de Castets en Dorthe, à Castets et Castillon, cadastré AC 288 et la parcelle cadastrée AC 62, pour une contenance totale de 274 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Joseph Alban CONIL, sont actuellement en état manifeste d'abandon et représentent un danger pour la sécurité des personnes.

Aussi, il sollicite l'autorisation de mettre en œuvre une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de ces biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste l'immeuble sis au lieu-dit Le bourg, commune déléguée de Castets en Dorthe, à Castets et Castillon, cadastré AC 288 et la parcelle AC 62, pour une contenance totale de 274 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Joseph Alban CONIL
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et gé

### **CESSION TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par Madame BERTON Sophie en vue d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 414 (1 700 m<sup>2</sup>) et une partie de la parcelle ZE 341 (pour environ 1 500m<sup>2</sup>) toutes deux appartenant à la commune de CASTETS ET CASTILLON et ce en vue de déposer un permis de construire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que la parcelle ainsi créée puisse bénéficier d'un accès selon une des 3 possibilités évoquées :
  - par la Grand rue
  - par le Chemin du Bourdilley
  - par le futur lotissement
- autorise Monsieur le Maire à donner suite à cette demande et de l'informer sur la poursuite de cette demande avant toute négociation.

## **SYNDICAT DE TRANSPORT DE CORPS**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du Syndicat intercommunal de transport de corps à Pondaurat l'informant des modalités d'adhésion. Il rappelle que le quartier de Castillon adhère à ce syndicat depuis de nombreuses années.

Après discussion, le quartier de Castets ne souhaite pas y adhérer.

## **GESTION DES SALLES COMMUNALES**

Après une année de fonctionnement, il s'avère que des aménagements devront être apportés dans la gestion des salles de communales :

- Caution identique pour les 2 salles
- Calendrier avec les différentes manifestations du territoire
- Désigner les mêmes personnes pour les états des lieux d'entrée et de sortie, ...

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Acquisition de chaises : Monsieur le Maire informe les conseillers du besoin de renouvellement de chaises pour la cantine scolaire. Avis favorable du conseil municipal, à voir en fonction du budget 2018.
- Panneaux photovoltaïques : Monsieur le Maire délégué informe l'assemblée d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune (limite commune de Bieujac)
- Accès à l'église de Castillon : pour la sécurité des personnes, des gardes corps devront être installés sur la rampe d'accès au cimetière et à l'église de Castillon

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 12**

**Signature des membres présents à la séance du 01 février 2018**

